

SANTÉ

LE PARCOURS DE SANTÉ DES PERSONNES VULNÉRABLES



La santé, définie par l'Organisation Mondiale de la Santé comme un état complet de bien-être physique, mental et social, est une dimension à part entière de l'accompagnement.

Les professionnels auront à développer dans leurs prises en charge une approche incluant les dimensions préventives et curatives de la santé

quel que soit leur secteur d'intervention, nécessitant un travail en partenariat et en réseau.

Le projet personnalisé viendra préciser l'ensemble des actions mises en œuvre dans l'optique d'un accompagnement global dans le respect des places et rôles de chacun.



QUELQUES CONTENUS À ADAPTER SELON VOS BESOINS

Définitions et droits liés à la santé
La douleur : évaluation et prise en charge
Dépistage des pathologies liées au vieillissement (personnes âgées et/ou en situation de handicap)
La co-construction du volet soin dans le projet personnalisé avec la personne et avec sa famille
L'évaluation de l'état de santé de l'enfant pris en charge au titre de la protection de l'enfance
L'association des familles à l'organisation et la délivrance des soins de santé en protection de l'enfance
La coordination des soins et le travail en interdisciplinarité
Le parcours de santé de la personne entre médico-social et sanitaire
...



Durée
indicative
2 jours



NOUS VOUS PROPOSONS AUSSI

- Coordonner les parcours dans le secteur social et médico-social **p.18**
- Travailler en partenariat, travailler en réseau **p.47**
- S'approprier les recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé